



PRÉPARÉ
PAR

CLAUDE CHAREST
GÉOGRAPHE

Québec solidaire

Duplessis

**Loi modifiant la loi sur les mines du Québec,
Projet de loi 79**

26 avril 2010

**Faire des collectivités et des citoyens
les véritables décideurs de leurs
développements territoriaux**

TABLE DES MATIÈRES

1- Protéger les droits des citoyens et des collectivités.	3
2- Protéger l'environnement et les droits à un environnement sain et écologique	6
3- Protéger les Ressources financières du Québec	8
4- Nous protéger de l'uranium et du nucléaire	9
Conclusion	12
Sources bibliographiques	13

1- Protéger les droits des citoyens et des collectivités.

« Le directeur général de l'Association de l'exploration minière du Québec (AEMQ), Jean-Pierre Thomassin : « Les sociétés minières sont frileuses face au changement. Elles aiment la stabilité, a-t-il expliqué. **Ce qui faisait la force du Québec, c'est que la Loi sur les mines n'a pas connu de changement majeur depuis 1994.** »

lafrontiere.canoe.ca (Nouvelles, Argent). 16 avril 2010.

La loi sur les mines fait des compagnies minières un **cartel** qui a tous les droits : droit sur le territoire, droit d'exploration, droit d'expropriation, droit d'extraction et d'exploitation, droit de pollution et de déchets incalculables, droit de vie et de mort sur les populations locales. Et ces droits sont l'équivalent d'un énorme monopole industriel qui utilise les ressources, le territoire et les travailleurs dans les intérêts des profits des propriétaires privés.

Plus de 70 % des sociétés minières du monde sont basées au Canada. Ce n'est pas pour rien. Cela est le résultat historique de lois d'États à leurs services.

Le Québec est un paradis minier comme il y a des paradis fiscaux. Et qui dit paradis dit « protection ». Et cette protection est assurée par les gouvernements du Québec et du Canada. Les minières font la loi et les gouvernements les aident et les supportent financièrement. La loi des mines actuelles est une loi de « protection » envers les compagnies minières. Une loi faite pour protéger leurs intérêts de compagnies à capitaux privés et à profit privés contre la population.

« Pour la troisième année d'affilée, l'Institut Fraser a conféré au Québec le statut de **meilleur endroit au monde pour le développement minier et l'exploration** ».

lafrontiere.canoe.ca (nouvelles, Argent). 16 avril 2010.

Les mines doivent avant tout servir à des besoins de minerais nationaux et non destinés à une exportation hyper massive vers l'étranger et ainsi voir transformer notre pays en un gruyère défoncé et ravagé de cratères béants, de chaînes de montagnes de déchets et d'une pollution endémique et toxique pendant des siècles sinon des millénaires

avec l'uranium. À l'heure actuelle le développement minier au Québec est encore anarchique et voué aux compagnies minières.

Le Plan Nord du PLQ est une façon de capturer l'État et de dévier des milliards de dollars \$ du trésor public pour le développement minier et les capitaux privés. Et Jean Charest ne se prive pas de le dire et d'agir pour favoriser les investisseurs capitalistes.

« Le Québec devra par contre consacrer plus d'efforts à corriger quelques faiblesses, parmi lesquelles le **manque d'accès au Nord n'est pas le moindre.** »

lafrontiere.canoe.ca (Nouvelles, Argent) . 16 avril 2010.

« Là aussi il y a une occasion unique. Les économies émergentes ont besoin de nos ressources naturelles. Et **le Nord québécois, c'est un grenier de ressources naturelles; il y a de tout.** »

Jean Charest devant la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.
Cyberpresse, économie. 22 avril 2010

Des projets acceptables ?

« Le gouvernement du Québec ne **permettra jamais qu'on mette la vie des citoyens en danger...** Le gouvernement encourage les entreprises à convenir d'ententes avec le milieu. Il faut **favoriser l'acceptabilité sociale des projets.** »

Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et de la Faune.
Le Nord Est 21 avril 2010.

En entendant les déclarations du ministre des Ressources naturelles à Sept-Îles, nous ne pouvons que réclamer ceci :

Éliminer la préséance des droits miniers sur d'autres droits d'occupation, d'utilisation et d'exploitation du territoire. Ces droits absolutistes miniers sont ceux d'une époque révolue. Abolissons ces privilèges de grand seigneur des mines et redonnons les territoires à leurs occupants et aux développements économiques et écologiques.

Aucune minière ne doit et ne peut menacer les citoyens et les écarter de leur milieu de vie.

« L'acceptabilité sociale des projets » ne vient pas des efforts de propagande mensongère des compagnies minières comme le veut le mi-

nistre Simard, mais doit venir des citoyens et des populations locales et régionales. Les minières n'ont aucun objectif d'écologie et de santé publique ou de respect des opinions des populations. Elles ont des objectifs de rentabilité et de rendement sur l'investissement qui se mesurent seulement sur les marchés boursiers mondiaux.

C'est pourquoi la loi doit être modifiée en profondeur pour que **nous les simples citoyens et travailleurs du Québec, les nations autochtones et les instances régionales démocratiques deviennent et soient les maîtres dans leurs cours et sur leurs territoires**. S'il y a de « tout à exploiter » comme dit Jean Charest aux PDG. Il y a aussi une population qui a des droits et les réclame.

Et oui M. Simard la vie des citoyens est en danger. En danger de mines dans leurs cours et en danger d'être intoxiqués de millions de tonnes de déchets miniers. Ce que nous ne voulons pas et ne voulons plus. Et non les projets ne sont pas acceptables dans la loi actuelle et dans vos modifications.

Cessons d'être un pays colonisé de mines et de matières premières facilement exploitables. L'esprit du duplessisme est terminé.

2- Protéger l'environnement et les droits à un environnement sain et écologique

En lisant et en écoutant les déclarations « d'une profonde conviction » du Premier ministre du Québec :

« J'ai la profonde conviction que cette double crise déclenchera la **véritable révolution du développement durable**. Un monde meilleur en émergera, et le Québec y contribuera. »

Jean Charest, premier ministre du Québec. Discours 10 mars 2009.

Guilbeault, Steven. Alerte ! Le Québec à l'heure des changements climatiques, p. 221.

Le développement durable si cher à L'État ne veut rien dire face aux minières. Ce n'est qu'un irritant fâcheux.

La nouvelle loi doit prévoir que des territoires entiers seront soustraits de l'exploration et de l'exploitation minière par les localités et les régions par votes et décisions démocratiques ou par le ministère de l'Environnement ou de la Santé, dans une décision de développement écologique global ou de santé publique à protéger. Nous voulons ce « monde meilleur » et les lois doivent le refléter sinon il ne s'agit que de manipulation et de droits interdits aux citoyens. La profonde conviction du premier ministre sera ainsi rassérénée par des lois et une loi des mines de « **véritable révolution du développement durable** ».

« Aucun degré de prospérité ne saurait justifier que l'on accumule de grandes quantités de substances hautement toxiques, que personne ne sait rendre inoffensives, et qui font planer un danger inestimable. »

E. F. Schumacher. Small is Beautiful. Une société à la mesure de l'homme, p. 151.
Extrait du livre de Lemieux, Julie

L'environnement est un système complexe qu'il faut savoir écouter. Les écosystèmes sont fragiles et facilement endommagés. Et les conséquences d'une pollution localisée peuvent se retrouver à des milliers de kilomètres au loin. Ex. : le BCP, le DDT, le mercure, les milliers de produits chimiques de toutes sortes qui affectent nos organismes. Les résidus miniers et les procédés d'extraction font partie des sources de

pollution dangereuses et à haut potentiel de toxicité. Il faut les prévenir à la source par des contrôles très sévères et un encadrement réglementaire rigoureux. La nouvelle loi doit le prévoir.

Les aires protégées (qui demeurent une farce au Québec) doivent être élargies à un minimum de 15 % du territoire et il faut prévoir des zones tampons autour de ces aires pour qu'une mine quelconque ne vienne pas endommager de près ou de loin un tel territoire protégé. De vastes zones de la forêt boréales et des forêts dites anciennes doivent être protégées dans leur entièreté (minimum de 25 % du territoire dans ces cas).

Les citoyens doivent pouvoir interdire une exploitation si celle-ci menace des écosystèmes fragiles ou a protégé. Ex. : la rivière Moisie dans son ensemble. Les mines d'uranium vont répandre leurs déchets sur des milliers de km² (nous y reviendrons).

Pas moins de 17,8 millions de livres d'uranium pourraient être extraites des monts Otish pendant une durée de sept ans si le projet Matoush de Ressources Strateco devient réalité... **La société minière évalue maintenant à sept ans la durée de vie de la mine.** Située à environ 275 km au nord de Chibougamau, cette dernière emploierait plus de 330 personnes.

lafrontiere.canoe.ca (Nouvelles, Argent) . 15 avril 2010.

Pour une durée de 7 ans. Oui seulement 7 ans et 330 emplois. Une mine d'uranium serait créée et des millions de livres de déchets contenant de la radioactivité libérés dans la nature pour des millénaires. Est-ce un exemple de « développement durable ». Dans le langage des minières sans doute, mais dans un langage simple de citoyen conscient de son environnement cela est aberrant et écœurant. Où sont les études de protection de l'environnement, ou sont les experts indépendants des mines et du gouvernement ? La compagnie prévoit démarrer cette mine en 2013 ou 2014 au plus tard. Ça presse, les profits n'attendent pas. Creusons, on verra après ! Les travailleurs de Chibougamau sont en difficulté économique, ils vont accepter le projet. Pas de problème pour le ministre, c'est acceptable ! Mais oui acceptable avec le chantage économique devant une population qui a perdu beaucoup d'emplois ces 3 dernières années.

Où sont les « Projets Verts » promis ? Pourquoi pas des parcs de sylviculture intensive et de technologie du bois pour Chibougamau ?

3- Protéger les Ressources financières du Québec

Les compagnies minières sont un gouffre financier pour l'État du Québec.

Quid des redevances. Quid des mines abandonnées et restaurées par les finances publiques ?

Des mines, des mines et des mines, mais pas d'argent pour le Québec. Que des coûts à assumer en protection du territoire, en protection de l'environnement et en santé publique (maladies diverses et nouvelles, cancers de tous types et autres). Les redevances des minières passeraient de 12 à 16 %. Et alors ? Où est la différence fondamentale ? Aucune. Nous paierons surement encore plus dû au pays transformé en passoire de mines et de déchets.

La « **fiscalité avantageuse** » envers les minières doit cesser. Elles doivent payer et rendre des comptes en faveur de l'État qui les bichonnet. Des redevances qui devraient s'élever à des centaines de millions de dollars \$. Pas des cent noires et des déchets comme aujourd'hui. Des redevances et des responsabilités de protection de l'environnement. Donc d'un fonds obligatoire dédié à la restauration des sites miniers.

« La publication des comptes publics 2008-2009 a révélé que non seulement **l'exploitation minière ne rapporte rien de ses richesses au Québec, mais a coûté 10 millions au Québec** au moment même où le gouvernement envisage les hausses de tarifs des services publics. »

Amir Khadir, 5 nov. 2009

4- Nous protéger de l'uranium et du nucléaire

« La pollution radioactive est un fléau d'une dimension incomparable à tout ce que l'homme a pu connaître auparavant... À quoi bon tenir à la pureté de l'air si cet air doit être surchargé de particules radioactives. Et en admettant que l'air puisse être protégé, à quoi bon cela, si le sol et l'eau doivent être peu à peu empoisonnés ? »

E. F. Schumacher. Small is Beautiful. Une société à la mesure de l'homme, p. 145-146.

Extrait du livre de Lemieux, Julie

Sept-Îles n'est plus sûr. Les vautours de l'uranium sont partout sur la Côte-Nord. Des vautours protégés par le gouvernement et sa loi sur les mines. Les citoyens s'organisent et disent NON massivement face au fléau qui les menace et les attend s'ils ne réagissent pas : l'extraction d'uranium. Un danger millénariste du XXe siècle. Pas le danger superstitieux d'une comète qui s'écraserait sur la Terre, mais un danger aussi pire que les anciens fléaux infectieux sous un aspect encore plus sombre et méconnu.

Pourquoi une telle volonté d'ouvrir des mines d'uranium au Québec :

« Pourquoi cette insistance du Canada pour défendre le nucléaire ? Sans doute parce qu'il est **un des plus grands producteurs d'uranium au monde** et que le lobby du nucléaire au Canada est très puissant. »

Guilbeault, Steven. Alerte ! Le Québec à l'heure des changements climatiques, p. 56.

« À la fin de 2009, il y avait une cinquantaine de **réacteurs en construction dans le monde, et 130 autres qui devraient être construits dans la prochaine décennie**. La capacité nucléaire mondiale de 373 gigawatts pourrait décupler d'ici 2060, selon l'Association nucléaire mondiale (ANM), qui représente l'industrie. »

Cyberpresse, économie. 23 avril 2010.

Le Canada produit beaucoup d'uranium, mais le Québec est à la traîne. Alors, pourquoi trainer et ne pas ouvrir ce beau et grand territoire vierge à tous ces « claimers » venus du monde entier ? L'énergie nucléaire à la côte. Des pays ont soif d'uranium pour leurs nouvelles centrales nucléaires. Et nous au Québec nous devrions faire de notre pays une « zone franche » de mines et les servir en uranium sur un

plateau d'argent ? Creusons, explorons il faut trouver quelque chose se disent les compagnies et le gouvernement.

Mais des citoyens ordinaires, des travailleurs, des médecins, des autochtones, des organisations citoyennes, des commerçants, des syndicats et d'autres se lèvent et organisent le milieu contre ce fléau moderne, les mines d'uranium et ses dérivés.

Les minières, les géologues miniers, les propriétaires de claims les traitent « d'activistes ». Pas de gens responsables, pas de gens conscientisés, pas de gens qui veulent protéger leur milieu de vie, mais « d'activistes ». Notez que la connotation avec le mot « terroriste » n'est pas éloignée. Qui dit activiste dit rebelle et pourquoi pas d'empêcheur de « développement économique durable » et de personnes non responsables envers leur communauté qui bloquent ce mirifique développement économique.

Mais les activistes, appelons-les ainsi, de Sept-Îles sont très responsables et ne sont pas seuls au Québec. L'opposition à l'uranium et à d'autres types de mines s'organise au pays et partout dans le monde. Des compagnies minières canadiennes menacent des localités d'Amérique du Sud comme d'autres d'ici ou d'ailleurs menacent la Côte-Nord et Sept-Îles :

« Le 19 février 2010 se tenait une grande manifestation à La Paz, Baja California, organisée par le mouvement Paredones Amarillos No ! La manifestation avait pour but le lancement d'une campagne **contre le projet Paredones Amarillos**. Ce projet dirigé par la **compagnie minière canadienne Vista Gold**, vise l'exploitation **d'une mine d'or à ciel ouvert dans la région sud-est de La Paz**, principale ville de l'État de Baja California. **Le mouvement d'opposition regroupant des citoyens, spécialistes et organisations civiles exige l'annulation du projet**, car celui-ci sera développé dans la zone d'amortissement de la Réserve de la biosphère Sierra La Laguna. Cette réserve constitue le seul parc protégé d'envergure de la péninsule de Baja California qui est connu pour son climat et son environnement aride et son manque flagrant de ressource en eau. »

Les activistes responsables n'ont pas à se cacher ni à se plier aux « uraniumistes » irresponsables. C'est à eux à prouver l'innocuité et la non-toxicité de leurs produits. Mais ils ne le font et ne le feront jamais. Ils proclament. Ils déclament, ils décrètent : non ce n'est pas dangereux ! Sur quoi se basent-ils ? Rien du tout, seulement ce vent

qui va charrier leurs déchets radioactifs sur des milliers de km dans nos organismes et dans les écosystèmes.

« Une étude américaine vient de démontrer que les **travailleurs qui coupent du granit** sont affectés à un niveau de radioactivité de **3 000 fois la limite d'exposition acceptable** aux USA . »

Maison du 21^e siècle, hiver 2010.

L'uranium n'est pas un danger ? Mais il faut être inconscient si ce n'est idiot pour proclamer une telle chose ! Mais les « uraniumistes » ne sont ni l'un ni l'autre. Ils sont des profiteurs dans le sens de vouloir profiter de tout ce que la loi permet et des largesses des gouvernements colonisés qui nous dirigent d'une élection à l'autre.

« Au nom de quoi **léguer pour des milliers d'années à des centaines de générations des produits toxiques** (les déchets nucléaires) qui n'auront servi au bien-être que de deux ou trois générations ? »

Kempf, Hervé. Pour sauver la planète, sortez du capitalisme, p. 82.

Le ministre Simard veut protéger les citoyens et la santé publique ? Il n'a qu'un geste à faire : décréter un moratoire complet et total sur l'exploration et l'exploitation de l'uranium ou de tout autre minéral potentiellement radioactif sur tout le territoire du Québec.

Voilà un geste véritable qui sera en faveur de l'avenir du Québec et des Québécois.

Conclusion

- **Nos droits collectifs et individuels fondamentaux ne doivent plus être bafoués par les mines et les minières. Reprenons nos droits et nos liens écosystémiques avec le territoire.**
- **La responsabilité écologique des minières doit être réglementée sévèrement et être suivie.**
- **Les mines doivent avant tout servir à des besoins de minerais nationaux et non destinés à une exportation hyper massive vers l'étranger. Et ainsi créer une économie basée sur l'exportation de matières premières sans profit adéquat pour l'État.**
- **L'extraction d'uranium est un danger, un poison et un produit hautement toxique qu'il faut empêcher et interdire.**
- **Le Plan Nord n'est qu'un leurre et une conquête coloniale par et pour les minières. Ne pas recréer d'autres « Gagnon » ou « Murdochville » et laisser à l'abandon les populations locales à la fermeture d'une mine.**
- **Faire des collectivités et des citoyens en incluant les nations autochtones les véritables décideurs du territoire en relation avec ses potentiels de développements économiques en « haute teneur » écologiques.**

Sources bibliographiques

Maison du 21^e siècle, vol. 17, no 2, hiver 2010.

Lemieux, Julie. Avez-vous peur du nucléaire ? Vous devriez peut-être... Multi-mondes, 2009, 202 p.

Guilbeault, Steven. Alerte ! Le Québec à l'heure des changements climatiques, Boréal, 2009, 230 p.

Kempf, Hervé. Pour sauver la planète, sortez du capitalisme, Seuil, 2009, 151 p.

http://lafrontiere.canoe.ca/webapp/sitepages/content_list.asp?id=246
Articles de la section Nouvelles, Argent.